



COLLECTIFS SENIORS A / U23 : Règles Entrée - Sortie

Le Centre National d'Entraînement de la FFA (CNE) constitue **la structure de référence pour la préparation du collectif Senior A** de l'équipe de France d'aviron. Pensé dans une logique de centralisation de la haute performance, il a pour vocation d'optimiser les conditions de préparation des athlètes, d'assurer la cohérence des méthodes d'entraînement et de garantir l'accès à l'ensemble des ressources nécessaires à l'excellence internationale.

Le CNE a pour mission de préparer des athlètes en capacité d'atteindre des podiums lors des Championnats du monde et de contribuer à l'obtention de médailles olympiques à court et moyen termes. À ce titre, le CNE met à disposition un encadrement technique de haut niveau, un accompagnement pluridisciplinaire intégrant les dimensions médicale, scientifique et de la performance, ainsi que des infrastructures adaptées aux exigences du sport de haut niveau. Il propose également un dispositif d'accompagnement du double projet afin de favoriser l'équilibre entre parcours sportif, formation et insertion professionnelle.

L'intégration au sein du CNE implique une adhésion pleine et entière au projet de performance fédéral (PPF), à ses exigences de fonctionnement et aux objectifs de performance fixés. Les athlètes intégrés s'inscrivent ainsi dans une dynamique collective tournée vers la recherche de performance internationale durable.

Le maintien au sein du CNE fait l'objet d'une réévaluation annuelle au regard du niveau de performance, de l'engagement de l'athlète et de son adéquation avec les objectifs de la structure. Comme pour l'ensemble des autres structures d'entraînement du PPF, la présence au sein du CNE ne constitue en aucun cas un acquis : elle demeure conditionnée à l'atteinte d'un niveau de performance attendu, en adéquation avec les exigences et le niveau de la structure d'entraînement.

1- Entrée au Centre National d'Entraînement

L'entrée au Centre National d'Entraînement fait l'objet d'une notification (pré-sélection - dispositif Hybride CNE) comprise entre le 15 avril et le 15 juin de chaque saison sportive, afin de permettre aux athlètes d'anticiper et d'organiser leur projet universitaire et professionnel. La sélection définitive est communiquée à l'issue de la sélection finale pour les championnats du monde senior A ou à l'issue des championnats du monde U23 pour ceux et celles qui n'auraient pas été retenus dans le collectif SA – objectif n°1 du CNE.

En cas de situation particulière dûment justifiée, notamment d'ordre académique ou professionnel, l'entrée peut être reportée au 1er janvier de la saison suivante (N+1), sur décision du Directeur de l'équipe de France d'aviron.

L'entrée au Centre National d'Entraînement est effective du 1er septembre au 31 juillet de chaque saison sportive, le mois d'Août est consacré exclusivement à la préparation des championnats du monde Seniors A et engage ainsi l'athlète pour une durée minimale de douze (12) mois.

L'accès au Centre National d'Entraînement (CNE) est conditionné par une décision du Directeur de l'équipe de France d'aviron, fondée sur une appréciation du niveau de performance, du potentiel de progression et des besoins du collectif national. L'admission peut être prononcée soit sur invitation directe, notamment pour les athlètes sélectionnés en vue d'échéances internationales ou identifiés comme répondant aux standards de performance, soit à l'issue d'un processus d'évaluation incluant des stages et des tests spécifiques. Les candidatures sont examinées au regard des résultats

sportifs, des performances réalisées en compétition et en évaluation (ergomètre, performances sur l'eau, tests physiques), ainsi que des recommandations des entraîneurs nationaux. L'atteinte de standards minimaux constitue un préalable à l'examen des candidatures, sans pour autant ouvrir droit à une admission. Toute décision d'intégration est discrétionnaire et ne peut être contestée.

Le CNE assure un suivi individualisé des athlètes, incluant un accompagnement du double projet et un soutien lors des phases de transition lors de l'entrée dans le dispositif.

Les athlètes intégrés au CNE sont tenus de respecter les dates d'intégration, de suivre le programme d'entraînement à temps plein, de participer à l'ensemble des actions obligatoires et de se conformer strictement aux règles et orientations définies. Le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du dispositif.

Le processus d'entrée spécifique à la saison 2026-2027 est détaillé dans l'annexe 1 de ce document

2- Sortie du Centre National d'Entraînement

Les athlètes non retenus pour les Championnats du monde Seniors A ou U23 conservent leur statut de pensionnaires du CNE. Toutefois, ils n'auront plus accès à la structure à partir de la Régate de sélection pour les mondiaux Seniors A. **La priorité est accordée aux athlètes sélectionnés pour l'objectif majeur de la saison. Durant cette période, ces athlètes seront autonomes dans leur préparation afin de démontrer leur niveau de performance lors des évaluations complémentaires d'octobre.** A noter que pour les athlètes universitaires, l'accès au CNE sera possible, selon l'organisation proposée par le staff, à compter de la date de reprise des cours (Première quinzaine de septembre).

La sortie du Centre National d'Entraînement ne peut être prononcée qu'à l'issue d'une période minimale de onze (11) mois d'appartenance à la structure. La sortie intervient entre les mois de juillet et de décembre.

La procédure de sortie peut être engagée par Directeur de l'équipe de France d'aviron, par le comité de sélection ou à la demande de l'athlète. La décision est proposée par le Directeur de l'équipe de France d'aviron, validée par le comité de sélection et notifiée à l'athlète.

La sortie peut notamment être motivée par une insuffisance de performance, une absence de progression, un manquement aux obligations, un non-respect des orientations techniques, une incompatibilité avec le collectif, une indisponibilité prolongée, un refus d'engagement à temps plein ou encore une décision stratégique liée aux besoins du collectif. Cette liste n'est pas exhaustive.

La sortie entraîne la perte du statut d'athlète du CNE, la réévaluation des moyens associés et, le cas échéant, une réorientation vers une autre structure.

Le Directeur de l'équipe de France d'aviron peut, à titre exceptionnel, accorder des aménagements, adapter les conditions de présence ou suspendre une décision.

Les décisions prises dans le cadre du présent cadre sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

La Fédération met en place un accompagnement individualisé des athlètes, intégrant le suivi du double projet ainsi qu'un soutien renforcé lors des périodes de transition, notamment à la sortie du dispositif. Une sortie du CNE, après de nombreuses années d'entraînement et d'investissement dans le haut niveau, constitue en effet une étape souvent délicate sur les plans sportif, personnel et professionnel.

Cet accompagnement comprend :

- Entretien de de sortie en présence de l'athlète, de l'entraîneur, du DEF et du DTN adjoint en charge du haut-niveau
- Une aide financière pendant les trois mois suivant la sortie du CNE ;
- La prolongation des CIP/CAE pour une durée de six à neuf mois après la sortie du CNE ;
- Un accompagnement à la reconversion en cas d'arrêt de carrière sportive ;
- Un appui à la réaffectation en cas de changement d'établissement universitaire ;
- Un accompagnement psychologique afin de soutenir les athlètes dans les différentes étapes de leur parcours et de faciliter la transition vers un nouveau projet de vie.

Le processus de sortie spécifique à la saison 2026-2027 est détaillé dans l'annexe 1 de ce document

ANNEXE 1 — PROCESSUS D'ENTRÉE ET DE SORTIE 2026-2027

Processus Entrée

La validation définitive des entrées au CNE pour les athlètes ciblés (dispositif Hybride CNE 2025-2026) durant la saison 2025-2026 interviendra dès le 6 juillet 2026, à l'issue de la sélection finale pour les championnats du monde Seniors A.

À l'issue de la commission de sélection des Pôles France Relève et Espoir, organisée en avril 2026, les athlètes identifiés pour le dispositif hybride 2026-2027 seront pré-sélectionnés pour la saison sportive 2026-2027 et validés définitivement en juillet 2027 à condition d'être retenu dans le collectif SA des mondiaux 2027 ou finaliste mondial U23 2027.

Les nouveaux athlètes U23 finalistes des Championnats du monde dans leur catégorie d'âge au cours de la saison 2025-2026 pourront être proposés à l'intégration du CNE via le dispositif Hybride pour la saison 2026-2027. Leur admission sera conditionnée à leur accord ainsi qu'à la validation de leur profil sportif, leur projet universitaire ou d'emploi pour la rentrée 2027-2028

Les athlètes Seniors A sélectionnés (Comité de sélection du 13 –20 juillet 2026) pour les Championnats du monde 2026 seront reconduits s'ils sont déjà membres du CNE ou pourront être intégrés au dispositif s'ils n'en sont pas pensionnaires (L'intégration définitive, des nouveaux entrants, pour la saison 2026-2027 restera soumise à leur accord ainsi qu'à la validation de leur transfert ou projet universitaire/professionnel pour la rentrée 2026-2027).

Les athlètes actuellement inscrits au CNE ainsi que les athlètes du dispositif Hybride CNE 2025-2026 non finalistes aux Championnats du monde U23 ou non sélectionnés au championnat du monde Seniors A de la saison 2025-2026 feront l'objet d'évaluations complémentaires (Au sol et sur l'eau) au cours du mois d'octobre 2026 afin de statuer sur leur renouvellement au sein du collectif CNE pour la saison 2026-2027.

Processus de sortie

La sortie définitive des athlètes actuellement inscrits au CNE prendra effet à l'issue de la dernière journée d'évaluation, prévue en octobre 2026.

Des standards minimaux sont exigés, notamment un niveau de performance sur ergomètre 5000 mètres compris entre 16'05" et 16'35" pour les hommes et entre 18'25" et 19'05" pour les femmes, ainsi qu'un temps en skiff sur 4000M supérieur à 85 % sur l'eau par rapport au temps pronostics SA. Toutefois, l'atteinte de ces standards ne vaut pas sélection. La décision d'intégration est arrêtée par le Directeur de l'équipe de France d'aviron ; elle est souveraine et repose également sur le potentiel, la compatibilité avec les projets collectifs ainsi que le comportement et la capacité d'intégration de l'athlète.

Les athlètes non retenus pour les Championnats du monde Seniors ou U23 conservent leur statut de pensionnaires du CNE. Toutefois, ils n'auront plus accès à la structure à compter du **06 juillet 2026 (Sélection terminale du groupe A)**. La priorité est accordée aux athlètes sélectionnés pour l'objectif majeur de la saison. Durant cette période, ces athlètes seront autonomes dans leur préparation afin de démontrer leur niveau de performance lors des évaluations complémentaires d'octobre. **A noter que pour les athlètes universitaires, l'accès au CNE sera possible, selon l'organisation proposée par le staff, à compter de la date de reprise des cours (Première quinzaine de septembre).**

Les athlètes ne souhaitant pas participer aux évaluations complémentaires d'octobre 2026 quitteront le dispositif CNE à compter **du 7 juillet 2026**.

Le comité de sélection de la FFA analysera et validera la liste des sortants du dispositif CNE.

SYNTHESE CNE 2026-2027

Principes de renouvellement et d'accès

Critères de performance :

Critère 1 (prioritaire)

➡ Championnats du monde Seniors A 2026

🎯 *Sélection finale du Collectif Amsterdam SA : 06 juillet 2026 – Vaires-sur-Marne.*

Critère 2 (secondaire)

➡ Championnats du monde U23 2026 - bateaux olympiques.

🎯 *Qualification en Finale A – Plovdiv : 26 juillet 2026*

CRITÈRE ATTEINT ●

Athlète CNE 25-26.

➡ Renouvellement CNE 26-27

Athlète Hybride 25-26.

➡ Entrée CNE 26-27

Nouvel Athlète Juillet 2026.

➡ Entrée dispositif Hybride CNE 26-27

CRITÈRE NON ATTEINT ●

Athlète CNE ou Hybride 25-26

➡ Retour à l'entraînement dans le club à compter du 07 juillet 2026 (*Priorité des moyens du CNE aux athlètes sélectionnés pour les Mondiaux 2026*)

🎯 Évaluations CNE en octobre 2026

✅ Évaluation validée → Maintien dans le dispositif 2026-2027

❌ Évaluation non validée → Sortie CNE

L'athlète ne souhaite pas se présenter aux évaluations d'octobre 26 :

➡ Sortie du CNE le 07 Juillet 2026

Informations :

Pour les athlètes universitaires, l'accès au CNE sera possible, selon l'organisation proposée par le staff, à compter de la date de reprise des cours (Première quinzaine de septembre). Il est primordial de remonter les dates de reprise des cours avant le 15 juillet 2026

A noter : les décisions de sortie seront présentées au comité de sélection pour validation.